



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 57

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 229) — *Loi imposant des restrictions sur le matériel accompagnant les chèques émis par le gouvernement/The Restriction on Material Accompanying Government Cheques Act.*

(M. WASYLIW)

M. FIELDING, *ministre des Finances*, fait une déclaration afin de reconnaître le 28 avril à titre de Jour de deuil national à l'intention de ceux qui sont décédés en milieu de travail.

M. LINDSEY et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* GORDON, U. ASAGWARA, M. REYES, M^{me} FONTAINE et M. le *ministre* EICHLER font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à communiquer immédiatement avec tous les propriétaires de maisons et de biens-fonds du Manitoba ayant des conduites d'eau en plomb reliées à une conduite d'eau principale de la Ville et à leur fournir un soutien financier complet en vue de leur remplacement afin de réduire le niveau d'exposition au plomb, d'améliorer la santé de ces propriétaires et de réduire les coûts du système de soins de santé provincial.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre FIELDING où il propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M^{me} FONTAINE où elle propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « propose », de ce qui suit :

que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois le projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*, car il ne permet pas d'assurer une répartition équitable entre les groupes de revenus et rend la vie des locataires au Manitoba moins abordable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. MALOWAY, WIEBE et KINEW interviennent. Pendant le débat, le président adjoint informe l'Assemblée de la réception d'un avis du chef de l'opposition officielle indiquant qu'il a accordé au député de Concordia le temps de parole illimité qu'il avait pour intervenir sur cet amendement motivé.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ADAMS
ALDOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE20

CONTRE

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ

LAGIMODIERE
MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK32

Le débat sur la motion principale se poursuit.

M. LINDSEY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk